

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Clause N°1 : Objet

Les conditions générales de vente (CGV) décrites ci-après détaillent les droits et obligations de FEELDRONE et de son client. La signature du devis, l'envoi d'un bon de commande ou tout autre support faisant état d'une commande auprès de FEELDRONE vaut acceptation des CGV.

Le siège de l'entreprise est situé au 219 allée des rouges gorges, 83910 Pourrières, code NAF 7490B.

FEELDRONE est immatriculé depuis le 15 janvier 2018 au registre des commerces et des sociétés de Draguignan. Le numéro de SIRET de FEELDRONE est le 834 426 058 000 14.

Clause N° 2 : Application des conditions générales de vente

Les présentes CGV sont applicables à tous les produits et services vendus par FEELDRONE, dans leur intégralité pour tout contrat passé entre FEELDRONE et ses clients en France ou à l'étranger, quel que soit le lieu de livraison.

Aucune dérogation aux présentes ne pourra être admise sans accord express et préalable de FEELDRONE. Toute condition contraire aux présentes posée par le client, dans ses propres conditions générales d'achat ou dans tout autre document, sera inopposable à FEELDRONE, quel que soit le moment où elle aurait pu être portée à sa connaissance.

Clause N° 3 : Commandes

Tout bon de commande faisant état de l'accord du client ou tout devis portant la mention « bon pour accord », ou encore tout document faisant état d'une commande auprès de FEELDRONE, sera réputé ferme et définitif dès leur réception.

Clause N° 4 : Prix

Les prix des prestations vendues sont ceux du tarif en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés toutes taxes comprises. Par voie de conséquence, ils seront majorés des frais annexes (transport, repas, hébergement) applicables au jour de la commande.

FEELDRONE s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, FEELDRONE s'engage à facturer les prestations commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Toute commande est enregistrée par l'accord d'un devis signé par le client, et acceptation FEELDRONE par accusé de réception.

Clause N° 5 : Conditions de règlement à défaut de convention particulière

Le client s'engage à régler intégralement les factures de FEELDRONE dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de facturation. Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Clause N° 6 : Modalités de paiement : Le paiement s'effectuera par virement.

Clause N° 7 : Défaut de paiement et pénalités de retard

En cas de défaut de paiement total ou partiel des prestations livrées au jour de la réception, toute somme non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit une pénalité au taux de 11% de la facture totale par mois de retard en vigueur au jour de la livraison des marchandises de l'année en cours, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de quarante euros pour frais de recouvrement (Décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dans les transactions commerciales prévue à l'article L. 441-6 du code de commerce). Cette pénalité court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

Dans le cas où FEELDRONE devrait faire appel à un tiers pour récupérer une créance, des frais de recouvrement supplémentaires seront imputés au mauvais payeur.

En cas de non paiement, l'application s'arrêtera d'elle-même et sera relancée après le paiement complet.

Clause N° 8 : Délais de livraison et livraison

FEELDRONE s'engage par les présentes à une simple obligation de moyen quant au respect des dates de livraison. Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti. Toutefois, les retards éventuels qui pourraient être imputables à FEELDRONE ne donneront pas droit au client d'annuler ou de refuser la conception et l'exécution du projet ou des prestations désignées sur les documents commerciaux et n'ouvriront pas droit à dommages et intérêts.

La livraison du projet ou des prestations désignées sur les documents commerciaux ne peut intervenir que si le client est à jour de ses obligations envers FEELDRONE.

Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur.

En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, FEELDRONE prend le maximum de précautions pour la protection de ses envois, néanmoins, les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire qui devra contrôler le colis dès réception et émettre le cas échéant les réserves nécessaires pour bénéficier des garanties offertes par le transporteur qui supportera seul les éventuelles avaries.

Les frais de port, d'emballage, de douanes, taxes d'importation et plus généralement tous les frais autres que ceux explicitement indiqués comme pris en charge par FEELDRONE, sont à la charge du client.

Clause N° 9 : Réserve de propriété

FEELDRONE conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires, selon articles 2367 à 2372 du Code Civil. A ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, FEELDRONE se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

Clause N° 10 : Propriété et droits d'auteur

10-1) Transfert des risques

Les risques sont transférés au client dès la livraison des produits ou l'achèvement d'une prestation de service.

10-2) Droits de reproduction

Toute reproduction par quelque procédé que ce soit des réalisations de FEELDRONE est interdite sans l'achat préalable des droits de reproduction correspondants.

Afin de pouvoir justifier de la propriété de ses réalisations, FEELDRONE conservera une copie numérique dans le format original. En cas de doute sur les droits d'utilisation, toute précision peut être obtenue par mail à l'adresse suivante : feeldrone@ecomail.fr

Clause N° 11 : Litige ou réclamation

Aucune réclamation ou litige ne pourra être pris en compte passé un délai de 10 jours à compter de la date de réalisation d'une prestation ou de livraison des marchandises et devra être communiqué par le client par lettre recommandée à FEELDRONE.

Clause N° 12 : Annulation

Toute commande acceptée et annulée au moyen d'un outil laissant une trace écrite adressée à FEELDRONE, sous réserve de la délivrance en retour d'un accusé de réception, sans respect d'un préavis de 72 heures avant l'exécution du projet commandé sera facturée dans son intégralité. Toute commande acceptée ayant fait l'objet du versement d'un acompte ne pourra être annulée, sauf cas de force majeure ou accord express. FEELDRONE sera en droit de facturer l'intégralité du prix à titre de dédommagement, sans altérer ses capacités à poursuivre pour demander l'obtention de dommages et intérêts dans le cas où un préjudice d'un montant supérieur à la commande serait démontré.

Clause N° 13 : Force majeure

La responsabilité de FEELDRONE ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes CGV découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause N° 14 : Obligations et Responsabilité des parties

14-1) Obligations

FEELDRONE s'engage à apporter tout le soin et toute la diligence nécessaire à la fourniture de prestations de qualité. FEELDRONE ne répond que d'une obligation de moyens. En tout état de cause, le montant des dommages et intérêts qui pourraient être mis à la charge de FEELDRONE si sa responsabilité était engagée, sera limité au montant des sommes effectivement versées par le client à FEELDRONE pour le produit ou la prestation considérée ou facturée ou au montant des sommes correspondant au prix de la prestation, pour la part du produit ou de la prestation pour laquelle la responsabilité de FEELDRONE a été retenue. Sera pris en considération le montant le plus faible de ces sommes.

14.2) Assurance

FEELDRONE est assuré au titre de la responsabilité civile et professionnelle.

Clause N° 15 : Attribution de juridiction, dispositions générales et droit applicable

Les conditions générales de vente ci-dessus prévaudront seules.

15-1) Modification des conditions générales

Toute modification de ces CGV sans l'accord écrit de FEELDRONE est nulle. Les CGV applicables à l'utilisateur sont celles en vigueur au jour de sa commande.

15-2) Droit applicable et juridiction compétente

La langue du contrat est le français, toute version disponible en langue étrangère n'a qu'une valeur informative. Les présentes CGV sont soumises à l'application du droit Français et de la compétence exclusive des juridictions françaises. De façon expresse, il est donné attribution de juridiction aux Tribunaux compétents pour toute contestation pouvant surgir entre les parties, même en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

15-3) Règlement amiable des litiges

Sauf dispositions d'ordre public, tous litiges qui pourraient survenir dans le cadre de l'exécution des présentes CGV pourront avant toute action judiciaire être soumis à l'appréciation de FEELDRONE en vue d'un règlement amiable. Il est expressément rappelé que les demandes de règlement amiable ne suspendent pas les délais ouverts pour intenter les actions judiciaires.

15-4) Divisibilité

La nullité d'une des clauses des présentes CGV, en application notamment d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision d'une juridiction compétente passée en force de chose jugée ne saurait emporter la nullité de l'ensemble des autres clauses qui garderaient leur portée et continueraient à produire leur effet. Dans ce cas, les parties devraient dans la mesure du possible remplacer la disposition annulée par une disposition valable correspondant autant que possible à l'esprit et à l'objet des conditions contractuelles.

15-5) Non renonciation

Le fait, pour les parties, de ne pas se prévaloir à titre temporaire ou permanent d'une ou plusieurs clauses des présentes conditions générales, n'emportera en aucun cas renonciation à se prévaloir du reste des conditions générales.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter sans réserve les CGV de FEELDRONE ci-dessus reproduites.